



Novembre 2023

FO COM \ LA POSTE
MEDIAPOST



MEDIAPOSTIERS

DES POSTIERS COMME LES AUTRES!

La grande distribution a décidé, sous couvert de transition écologique et sur fond de contexte économique, d'arrêter la promotion de son activité et de ses produits via la diffusion d'imprimés publicitaires « papier » entraînant une chute importante des volumes.

Que faire des Médiapostiers qui étaient jusqu'alors chargés de distribuer les fameuses « pubs ».

À la suite d'une réunion en novembre, La Poste a annoncé l'intégration de 5646 salariés de la filiale Médiapost au sein de sa Branche Service Courrier Colis dont 4255 distributeurs, 760 assembleurs et logisticiens, 486 managers, agents de production et supports opérationnels et 145 fonctions supports.

La poste, en vertu de l'article L1224-1 récupère la totalité des actifs de Médiapost.

Jusque-là, pas de problème... Sauf que...
La Poste en rêvait, Médiapost lui permet :

- ➔ TEMPS INCOMPLET
- ➔ SALAIRES AU RABAIS
- ➔ UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL



- ➔ FO Com sera extrêmement vigilante et présente aux côtés des Médiapostiers lors de ces négociations.
- ➔ FO Com exige que les agents soient des postiers à part entière avec le même traitement et l'accès à la totalité des droits de la Branche Service Courrier Colis de la maison mère.
- ➔ FO Com sera intransigeante sur la rémunération, les conditions de travail, l'intégration, les modalités de formations, l'accès aux activités sociales et culturelles et la santé et sécurité de tous.

MOBILISÉS

AVEC VOUS !